



HAL
open science

La lutte contre les sorties précoces dans l'Union européenne

Florence Lefresne

► **To cite this version:**

Florence Lefresne. La lutte contre les sorties précoces dans l'Union européenne. 2015, pp. 1-4. 10.48464/ni-15-09 . halshs-04434898

HAL Id: halshs-04434898

<https://shs.hal.science/halshs-04434898>

Submitted on 2 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La lutte contre les sorties précoces dans l'Union européenne

■ **La lutte contre les sorties précoces** figure au premier rang des objectifs de la stratégie *Europe 2020* : la part des jeunes de 18 à 24 ans qui ont quitté le système scolaire sans diplôme et sans suivre de formation après leur sortie ne devrait pas dépasser 10 % dans l'Union européenne (UE) d'ici 2020. En 2013, la France est mieux placée que la moyenne de l'UE. Si le taux de sorties précoces a baissé de 4,4 points dans l'UE depuis 2003, les contrastes restent forts entre pays. La plupart des États membres du Nord ou de l'Est de l'Union se situent au-dessous de 10 %, tandis que la plupart de ceux du Sud dépassent ou avoisinent les 20 %. Les politiques publiques axées sur une intervention précoce et coordonnée semblent plus efficaces. Leurs enjeux sont d'autant plus importants que la menace de privation d'emploi est accentuée pour ces jeunes et, à plus long terme, le risque d'exclusion sociale et de pauvreté de leur descendance.

Florence Lefresne, DEPP-MIREI

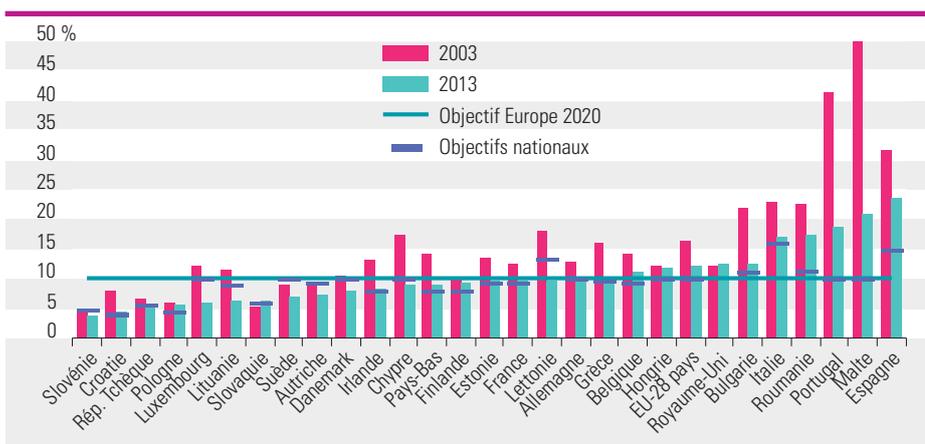
■ Dire qu'un jeune est en situation de sortie précoce du système scolaire, c'est dire à la fois qu'il est doté d'un faible niveau d'études, qu'il est sorti du système scolaire et qu'il ne bénéficie d'aucune sorte de formation. L'indicateur suppose de savoir classer les diplômés au niveau européen. La Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE) permet ce classement (voir « **SOURCES** » et « **DÉFINITIONS** »). Sont définis comme « faible niveau d'études », les diplômés inférieurs ou équivalents à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire ou ceux préparés au-delà de ce premier cycle mais par des programmes professionnels d'une durée strictement inférieure à deux ans. En France, où n'existe pas ce dernier type de diplôme, les sortants précoces sont les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne possèdent ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé et qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête (enquête Emploi). Si la définition européenne est clairement établie, la façon dont les pays classent leurs diplômés au sein de la CITE peut faire l'objet d'une certaine marge d'interprétation et donc influencer la mesure des sortants précoces (voir « **MÉTHODOLOGIE** »).

La France fait légèrement mieux que la moyenne européenne

En 2013, dans l'Union européenne, le taux de sortants précoces est de 12 % (FIGURE 1). En plus de l'objectif partagé de 10 %, les pays peuvent avoir leurs propres cibles nationales, parfois plus exigeantes (4,5 % en Pologne, 4 % en Croatie), parfois moins (15 % en Espagne, 16 % en Italie). En France, où la cible nationale a été fixée à 9,5 % d'ici 2020, 9,7 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans résidant en métropole sont des sortants précoces, soit environ 500 000 jeunes. Ce chiffre mérite prudence compte tenu d'une rupture de série de l'enquête Emploi en 2013 qui compromet la comparabilité avec les valeurs des années précédentes (voir « **MÉTHODOLOGIE** »). Ainsi, une partie, voire la totalité de la baisse de près de 2 points enregistrée entre 2012 et 2013 pourrait être due au changement de l'enquête, sans qu'il soit possible de l'évaluer. Toutefois, une estimation de l'indicateur de sorties précoces à partir d'autres sources (recensement de la population) permet de conforter l'hypothèse d'une tendance à la baisse des sorties précoces. Au regard de la forte décrite observée entre 1982 (34,7 %) et 2002 (13,7 %), la décennie qui a suivi aura

Directrice de la publication : Catherine Moisan
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard
Maquettiste : Frédéric Voiret
Impression : DEPP/DVE
ISSN 1286-9392
Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15

1 – Sorties précoces dans l'Union européenne, 2003 et 2013 (en % des 18-24 ans)



Ruptures de série significatives pour Malte en 2005, la Suède en 2006, le Danemark et le Royaume-Uni en 2007, le Luxembourg en 2009 et la France en 2013.

Données 2002 au lieu de 2003 pour le Royaume-Uni.

Remarque : le reclassement d'un diplôme de la CITE 2 à la CITE 3 à Malte, a permis de faire baisser l'indicateur de sortants précoces de 10 points.

Source : Eurostat, EFT.

TROIS DÉFINITIONS DES FAIBLES NIVEAUX D'ÉTUDES EN FRANCE

La mesure statistique des faibles niveaux d'études en France se fait principalement à partir de deux indicateurs : *l'indicateur européen des sorties précoces*, d'une part, et *l'indicateur des sortants sans diplôme*, d'autre part. Ces derniers sont les sortants de formation initiale sans aucun diplôme ou avec uniquement le brevet des collèges. Sur l'ensemble des 677 000 jeunes sortants de formation initiale, en moyenne annuelle 2010, 2011 et 2012, 15 %, soit 101 000 jeunes*, n'ont aucun diplôme ou au mieux le brevet. Ce taux était de 17 % en moyenne 2007, 2008 et 2009. La différence essentielle entre le pourcentage de sans-diplômés (15 %) et l'indicateur européen des sortants précoces (9,7 %) réside dans le fait que le premier s'applique à un flux

* Champ : France métropolitaine.

(les sortants de formation initiale) quand le dernier s'applique à un stock (les 18-24 ans). D'autre part, l'indicateur européen exclut les jeunes qui suivent une formation.

Par ailleurs, le Code de l'éducation définit comme « décrocheurs » les jeunes qui ont quitté un cursus de formation de l'enseignement secondaire sans obtenir le diplôme visé par cette formation : certains ont quitté l'école au niveau du collège (avec ou sans le brevet) ; ou ont suivi un cursus de lycée sans obtenir le baccalauréat, ou bien un cursus menant à un CAP ou à un BEP (ou équivalent) sans parvenir au diplôme. Certains titulaires de CAP ou BEP peuvent avoir décroché en s'engageant vers un bac pro sans l'obtenir. On notera dans ce dernier cas que le décrocheur est diplômé.

plutôt été marquée par une stagnation du taux de sorties précoces en France.

Moins de sortants précoces dans les systèmes peu sélectifs et professionnalisants

La plupart des États membres du Nord ou de l'Est de l'Union comptent moins de 10 % de sorties précoces, tandis que l'Espagne (23,6 %), Malte (20,8 %), le Portugal (18,9 %), la Roumanie (17,3 %) ou l'Italie (17 %) connaissent des taux sensiblement plus élevés. Le Royaume-Uni occupe une position intermédiaire avec un taux de 12,4 %. Les disparités

reflètent en premier lieu l'histoire du développement de l'enseignement secondaire qui s'est produit à des moments différents selon les pays. Une manière de rendre compte de ce phénomène est d'observer la proportion de personnes ayant au moins un niveau d'études secondaires de second cycle parmi les 55-64 ans (générations ayant achevé leur formation secondaire entre le milieu des années 1960 et celui des années 1970). En 2013, cette proportion est de 66 % pour la moyenne des 28 pays. Le seuil de 70 % est franchi pour les pays baltes et scandinaves, ainsi que pour les anciens pays du bloc de l'Est et pour l'Allemagne, l'Autriche, et le Royaume-Uni. À l'opposé, une faible proportion des générations

1949 à 1958 avait atteint ou dépassé ce niveau d'études dans les pays du bassin méditerranéen (21,1 % au Portugal, 22,9 % à Malte, 37,4 % en Espagne et 44,1 % en Italie). La France se situe dans une position intermédiaire avec 61,5 % des personnes de 55 à 64 ans dotées d'au moins un niveau de fin d'enseignement secondaire. Les taux de sorties précoces présentent également de fortes disparités au sein de chaque ensemble national (FIGURE 2, voir « en savoir plus »).

Deux traits des systèmes éducatifs apparaissent propices à de faibles proportions de sortants précoces. En premier lieu, la continuité structurelle entre les enseignements primaire et secondaire de premier cycle à travers l'existence de « troncs communs » non sélectifs, telle que promue par les pays scandinaves au cours des années 1960 et 1970 semble favorable. Dans des contextes institutionnels différents, c'est également le cas des pays baltes et de certains pays de l'Est de l'Europe. En Pologne, par exemple, une réforme mise en œuvre à la fin des années 1990 a conduit à allonger le tronc commun jusqu'à 16 ans. En second lieu, le développement et la valorisation des enseignements professionnels (cas des pays dotés de forts systèmes d'apprentissage) protègent du décrochage. Les pays du bassin méditerranéen, où l'enseignement secondaire est marqué par l'existence de filières sélectives et/ou par la faiblesse des certifications professionnelles, sont ainsi pénalisés par un niveau élevé de sorties précoces.

Les interventions précoces et coordonnées, plus efficaces

Aux Pays-Bas, où les sorties précoces sont passées de 15,5 % au début des années 2000 à 9,2 % en 2013, la politique volontariste articule trois dimensions : 1) la loi impose désormais à l'élève sans diplôme une année de scolarisation supplémentaire à temps partiel jusqu'à l'âge de 18 ans ; elle rend par ailleurs obligatoire le signalement des décrocheurs par l'établissement ; 2) un outil numérique de repérage précoce de l'absentéisme et du décrochage permettant de suivre individuellement les

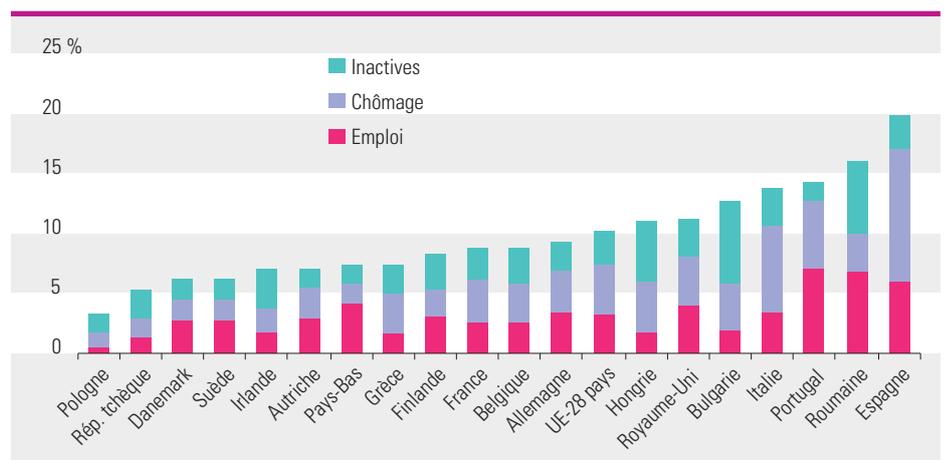
élèves concernés ; 3) la contractualisation État-municipalité-établissement scolaire stimulant la coordination des acteurs au plan local (services sociaux, médicaux et judiciaires, centres de promotion de l'emploi) et parallèlement le renforcement de la filière professionnelle en lien étroit avec les acteurs économiques. C'est également sur la valorisation et l'attractivité des filières professionnelles que mise le Danemark, qui dispose d'un apprentissage important. En Irlande, où le taux de décrochage a lui aussi sensiblement baissé, l'action est centrée sur l'éducation prioritaire conjuguant des moyens budgétaires additionnels pour les établissements ciblés, des approches favorisant le bien-être des élèves, le renforcement des liens avec les familles et la mobilisation du milieu associatif.

Les femmes, moins confrontées aux sorties précoces, mais davantage pénalisées sur le marché du travail

Les difficultés d'insertion professionnelle – risque accru de chômage et de précarité –, mais aussi d'insertion sociale – moindre accès à la santé, risque de pauvreté – sont sensiblement accentuées pour les jeunes non diplômés, par comparaison avec les jeunes diplômés. Dans chaque pays européen, le diplôme permet d'accéder à une meilleure situation sur le marché du travail, la dernière crise ayant eu tendance à accroître cet écart. La situation des sortants précoces face au marché du travail laisse apparaître des configurations contrastées selon le sexe. Les jeunes hommes sont ainsi plus fréquemment en emploi et au chômage. Les femmes, dont le taux de sortie précoce est en moyenne de l'Union européenne de 3,4 points inférieur à celui des hommes (10,2 % contre 13,6 % en 2013), sont quant à elles moins en emploi et davantage dans des situations d'inactivité indiquant un éloignement plus grand du marché du travail (FIGURES 3 et 4).

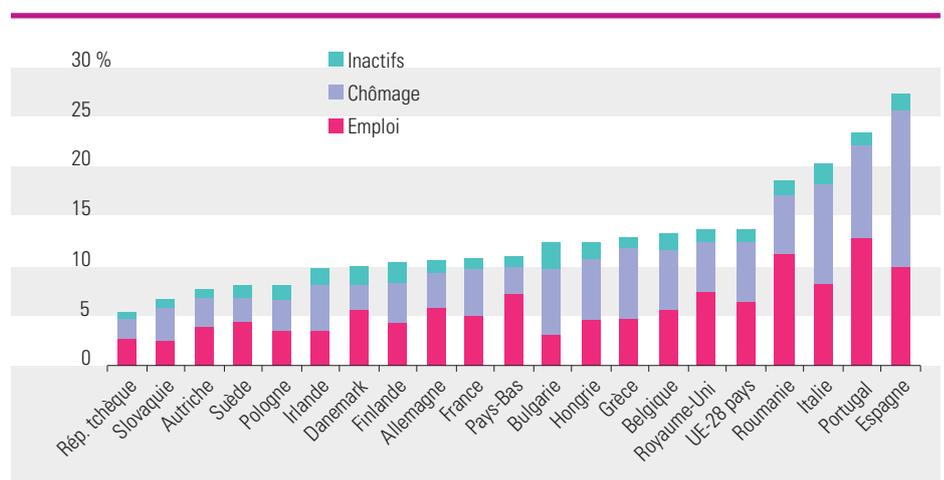
1. Not in Education, Employment, or Training (Ni en éducation, ni en emploi, ni en formation).

3 – Sortantes précoces par statut d'emploi en 2013 (en % des femmes de 18 à 24 ans)



Lecture : en moyenne dans l'UE, 10,2 % des femmes de 18 à 24 ans sont sortantes précoces ; 3,3 % des femmes du même groupe d'âge sont sortantes précoces et en emploi ; 4,1 % sont sortantes précoces et au chômage ; 2,8 % sont sortantes précoces et inactives. Remarque : les pays qui présentent des données non fiables n'ont pas été pris en compte. Source : Eurostat, EFT.

4 – Sortants précoces par statut d'emploi en 2013 (en % des hommes de 18 à 24 ans)

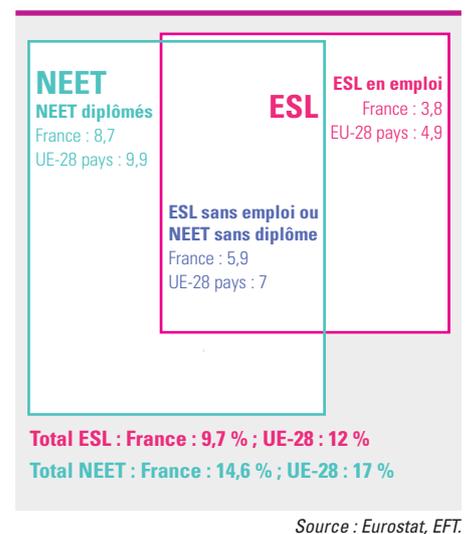


Source : Eurostat, EFT.

Deux concepts complémentaires : les sortants précoces et les « NEET »¹

Les deux indicateurs, sortants précoces et NEET, désignent l'un et l'autre les jeunes qui sont sortis du système scolaire et qui ne suivent aucune formation, mais le premier ne retient que les sans-diplômes, quel que soit leur statut sur le marché du travail, tandis que le second ne porte que sur les jeunes dépourvus d'emploi (chômeurs ou inactifs) quel que soit leur niveau de diplôme. Il s'agit donc d'indicateurs complémentaires, le premier répondant davantage aux enjeux de pilotage des politiques scolaires, le second à celui

5 – Sorties précoces (ESL) et NEET en 2013, en % du nombre de jeunes de 18-24 ans



Source : Eurostat, EFT.

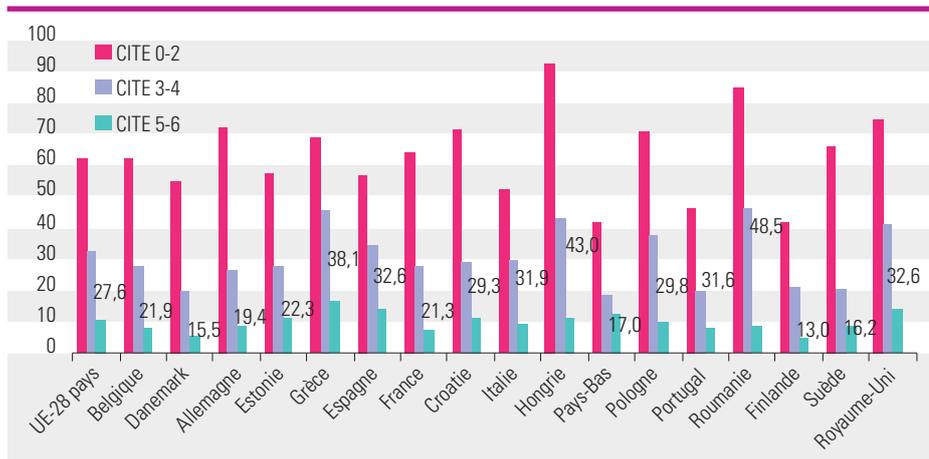
des politiques de l'emploi. La **FIGURE 5** propose une représentation des différentes situations que recouvrent ces deux indicateurs pour les jeunes de 18 à 24 ans. Elle en offre une mesure appliquée au cas de la France.

Faibles niveaux d'éducation et pauvreté entretiennent des liens durables

La proportion d'enfants (de 0 à 17 ans) confrontés à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (voir « **SOURCES** » et

« **DÉFINITIONS** ») est variable d'un pays à l'autre (de 13 % en Finlande à 48,5 % en Roumanie). Mais dans tous les pays, cette proportion est significativement plus élevée lorsque les enfants vivent dans des ménages où le niveau de diplôme des parents est faible (**FIGURE 6**). ■

6 – Proportion d'enfants menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale selon le niveau d'éducation des parents en 2013 (en % de la population des moins de 18 ans)



Lecture : la proportion moyenne d'enfants de moins de 18 ans menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale est de 27,6 % dans l'Union européenne. Cette proportion est de 62,2 % lorsque le niveau de diplôme le plus élevé des parents est la fin de premier cycle du secondaire.

Source : Eurostat, EU-SILC.

en savoir plus

⊕ *Tackling Early Leaving from Education and Training in Europe, Strategies, Policies, Measures*, Eurydice and Cedefop Report, Commission européenne, 2014.

⊕ *Education and Training Monitor 2014*, Commission européenne.

⊕ « Le décrochage scolaire, un défi à relever plutôt qu'une fatalité », *Éducation & formations*, n° 84, décembre 2013.

⊕ Pour accéder à la **FIGURE 2**, voir la rubrique « Télécharger les données de la Note d'information : tableaux et graphiques au format Excel ».

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

SOURCES, DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

Sources

L'**Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne** autorisant la mesure des sorties précoces est une enquête par sondage réalisée auprès des ménages. En France, il s'agit de l'**enquête Emploi**. Le champ porte sur les personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés. Sont exclues les personnes accomplissant leur service militaire ou civil obligatoire ainsi que celles résidant dans des ménages collectifs (internats, hôpitaux, etc.). Depuis 2003, l'enquête est menée en continu, selon un calendrier trimestriel. Les instituts nationaux de statistiques sont responsables de la sélection de l'échantillon, des questionnaires, des entretiens et de l'envoi des résultats à Eurostat, conformément aux définitions harmonisées et au système de codification commun.

L'**enquête EU-SILC de l'Union européenne** (*European Union Statistics on Income and Living Conditions*) permet de suivre des panels de ménages sur une durée pouvant aller jusqu'à 9 ans, et autorise la production d'indicateurs sur la répartition des revenus, la pauvreté et l'exclusion, comparables pour les pays de l'UE.

Définitions

Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE). Adoptée par l'Unesco en 1978, la CITE classe les programmes et les niveaux d'éducation. La nomenclature 1997, utilisée jusqu'aux données 2013 incluses, définit les niveaux suivants. CITE 0 : éducation préélémentaire ; CITE 1 : enseignement élémentaire ; CITE 2 : premier cycle de l'enseignement secondaire (durée minimale : 3 ans) ; CITE 3 : second cycle de l'enseignement secondaire (durée minimale : 2 ans) ; CITE 4 : enseignement postsecondaire (non supérieur) ; CITE 5-6 : enseignement supérieur. À partir de CITE 2 incluse, trois types de programmes sont pris en compte : ceux de la filière générale destinée à la poursuite d'études (A), ceux de la filière professionnelle destinés à la poursuite d'études (B) et enfin ceux préparant au marché du travail (C). La durée des programmes compte. Ainsi, les programmes courts d'enseignement secondaire professionnel dits « 3C court », dont la durée

est strictement inférieure à deux ans, ne permettent pas d'atteindre un niveau de CITE 3.

Eurostat propose une mesure synthétique du nombre de personnes en risque de pauvreté et d'exclusion sociale : celles dont le revenu disponible se situe en dessous du seuil de pauvreté fixé à 60 % du revenu disponible médian national après transferts sociaux, et/ou vivent dans le dénuement matériel (accès à certains biens de première nécessité) et/ou vivent dans des ménages à très faible intensité de travail (moins de 20 % du temps de travail potentiel).

Méthodologie

La mesure des sorties précoces dépend du classement des diplômes

La façon dont les pays recueillent, à travers leurs enquêtes, les informations sur les diplômes s'avère essentielle, de même qu'est essentielle la transcription de ces diplômes dans la nomenclature de la CITE. Donnons deux exemples de la difficulté de ce classement. Le premier tient à l'existence de diplômes intervenant au milieu d'un cycle et non en fin de cycle. Il en va ainsi du *General Certificate of Secondary Education* au Royaume-Uni, passé à 16 ans, à mi-parcours et non en fin de CITE 3. Ses titulaires sont pourtant classés en CITE 3 et ne sont donc pas comptés comme sortants précoces s'ils quittent l'école à ce stade. Le second exemple concerne les diplômes de formation professionnelle obtenus en moins de deux ans, qui n'existent pas en France. Pour certains pays, il apparaît difficile de classer comme sortants précoces les titulaires de tels diplômes donnant traditionnellement accès au marché du travail (cas de certains pays de l'Est).

Une rupture de série de l'enquête Emploi en 2013. L'enquête Emploi a subi une double modification. D'une part, le questionnaire a été rénové, notamment la partie sur le niveau d'éducation des personnes interrogées. D'autre part, le protocole de l'enquête a été amélioré. Les enquêteurs disposent désormais d'outils informatiques leur permettant de rectifier en temps réel une grande partie des incohérences de réponses au moment de l'interrogation en face-à-face. Les variables d'éducation sont ainsi de meilleure qualité. Le protocole précédent avait tendance à sous-estimer le niveau d'éducation des jeunes (le nombre de sans-diplômes était probablement légèrement surestimé). ■